

Rappels

Cantine :

Modalités de réservation d'un repas :

Pour des raisons d'organisation l'inscription devra être effectuée au plus tard le jeudi précédant l'inscription.

La réservation peut se faire sur votre portail BL Citoyen ou par courriel : cantine@sergy.fr

Modalités d'annulation d'un repas :

Pour le midi, l'annulation doit se faire au plus tard le jeudi de la semaine qui précède l'absence pour éviter la facturation.

L'annulation devra se faire uniquement par courriel : cantine@sergy.fr

Passé ce délai, la totalité des repas sera facturée à la famille.

Un remboursement sera possible dans les cas suivants :

✓ Lors de maladie, sur présentation d'un certificat médical, attention deux jours de carence seront appliqués. Le certificat médical est à fournir le plus tôt possible dans un délai d'une semaine maximum à la responsable de la structure.

✓ En cas d'absences dues aux différentes sorties scolaires (ski, voyage scolaire d'un ou plusieurs jours)

✓ En cas de grève des enseignants quand celle-ci aura été signalée aux moins 48h ouvrées à l'avance.

Périscolaire (matin, soir et mercredi) :

Modalités de réservation du périscolaire :

L'inscription devra être effectuée au plus tard le jeudi précédant la venue de l'enfant.

La réservation peut se faire sur votre portail BL Citoyen ou par courriel : periscolaire@sergy.fr

Modalités d'annulation pour le périscolaire :

Toute annulation doit s'effectuer auprès de la responsable de la structure par écrit au plus tard le vendredi avant 9h, la semaine précédant l'absence.

L'annulation devra se faire uniquement par courriel : periscolaire@sergy.fr

Aucun remboursement n'est possible sauf :

✓ Maladie : Sur présentation d'un certificat médical, un jour de carence sera appliqué.

✓ Toute absence non justifiée sera facturée et sera due